



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2012) 55

Strasbourg, le 16 octobre 2012

**1ère réunion du Bureau
Paris, 20-21 septembre 2012**

**Bureaux du Conseil de l'Europe
55 Avenue Kléber, 75016 Paris**

LISTE DES DECISIONS

**Direction de la Gouvernance Démocratique, de la Culture et de la Diversité
DG II**

I. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LA PRESIDENTE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Bureau

- **a adopté** l'ordre du jour de la réunion ;
- **a salué** le nouveau Directeur de la Direction de la Gouvernance Démocratique, de la Culture et de la Diversité, Mme Claudia Luciani.

II. AVENIR DU COMITE DIRECTEUR

Le Bureau

- **a écouté** avec grand intérêt la présentation du Directeur sur le processus de réforme interne ;
- **a tenu** un premier échange sur les activités futures du CDCPP (à partir de 2013) ;
- **a pris note** des premiers éléments d'évaluation de ses travaux sur la période 2012-2013.

III. PROCHAINES ETAPES CLEFS DU CDCPP

a. Conférence ministérielle en Fédération de Russie en 2013

Le Bureau :

- **a pris note** de l'état d'avancement des préparatifs de la 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture, qui doit se tenir du 15 au 16 avril 2013 à Moscou. Il se félicite du projet révisé des grandes lignes qui contient les dernières observations de la réunion du 19 septembre 2012 du Groupe de travail chargé de la préparation de la Conférence, les consultations avec le CDCPP de juillet / août 2012, les observations des membres du GR-C de juin 2012 et le Comité des Ministres ;
- **a décidé** de demander, par le biais du groupe de travail préparant la Conférence et en accord avec le projet révisé des grandes lignes de cette conférence, deux documents d'information sur l'événement ministériel et d'entamer la rédaction de la déclaration finale de la conférence ;
- **a demandé** au groupe de travail préparant la Conférence de lui faire régulièrement rapport, par le biais du Secrétariat, et de prévoir une nouvelle consultation des membres du CDCPP sur les documents précités au début de 2013.

b. Révision de la Convention Culturelle Européenne / un Protocole additionnel à la Convention Culturelle Européenne

Le Bureau :

- a tenu un échange de vues sur le document et décide de ne pas donner suite pour le moment à une éventuelle révision de la Convention Culturelle Européenne en vue d'une nouvelle approche stratégique renforçant les valeurs clés du Conseil de l'Europe.

c. Révision de la Convention Européenne sur la coproduction cinématographique

Le Bureau :

- **a pris note** du rapport relatif à la révision de la Convention Européenne sur la Coproduction Cinématographique ;

- **a demandé** au Bureau de suivre de près l'élaboration de propositions de travaux prioritaires pour le programme et le budget de 2014-2015 et d'y inclure la révision de celle-ci.

IV. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2012-2013

Politiques et Actions Culturelles

a. Convention Européenne pour la Protection du Patrimoine Audiovisuel

Le Bureau :

- **a pris note** des progrès réalisés concernant le suivi de la Convention Européenne relative à la Protection du Patrimoine Audiovisuel ;
- **a remercié** les autorités croates d'accueillir la troisième réunion du Comité permanent de la Convention Européenne relative à la Protection du Patrimoine Audiovisuel ;
- **a invité** les membres du CDCPP à signer et à ratifier la Convention Européenne relative à la Protection du Patrimoine Audiovisuel.

b. Examen des politiques culturelles en Turquie et en Fédération de Russie

Le Bureau :

- **a pris note** des progrès accomplis dans l'examen des politiques culturelles de la Turquie et de la Fédération de Russie ainsi que de l'achèvement imminent des exercices et **a remercié** les autorités et les experts concernés de s'être engagés dans une analyse approfondie de leur politique ;
- **s'est félicité** du prochain examen thématique ciblé sur le thème des partenariats public-privé dans le domaine de la culture, notamment les industries culturelles, et invite les membres du CDCPP à envisager de soutenir ces recherches par des contributions volontaires ;
- **a invité** les membres du CDCPP à participer à un examen de la politique culturelle du Conseil de l'Europe adapté aux besoins et aux domaines d'intérêts spécifiques.

c. Le Compendium : Système d'information de suivi en matière de politiques culturelles

Le Bureau :

- **a pris acte** de l'organisation réussie de la 11e rencontre annuelle des experts et auteurs du Compendium le 29 juin 2012 à Helsinki, en Finlande, et **a remercié** les hôtes finlandais ;
- **a remercié** la Pologne du prochain versement d'une contribution volontaire et invite les Etats membres à continuer de soutenir le projet en 2012 et au-delà.

d. CultureWatchEurope (CWE)

Le Bureau :

- **a pris note** du rapport d'étape 2012 de CWE et **a remercié** les hôtes finlandais ;
- **s'est félicité** des développements intervenus, à savoir, la contribution thématique (résultats de la Conférence CWE 2012 en tant qu'apports à la préparation de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture prévue les 15-16 avril 2013 à Moscou) et le nouveau site web HOTopics offrant une plateforme d'échanges sur les politiques culturelles pour les gouvernements, les professionnels de la culture, la société civile et les milieux universitaires ;

- **a considéré** l'approche de CWE comme un modèle prometteur de stratégie innovante du Conseil de l'Europe ;
- **a invité** les Etats membres à s'engager activement aux côtés de CWE et à lui offrir leur soutien en versant des contributions volontaires ou en accueillant une conférence annuelle ou une réunion de travail.

e. Expositions d'art du Conseil de l'Europe

Le Bureau :

- **a pris note** de la tenue de la 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe "Le Désir de Liberté. L'art en Europe depuis 1945".

f. Cités Interculturelles

Le Bureau :

- **a pris note** avec satisfaction des progrès et des activités à venir dans le contexte du programme des cités interculturelles et précise qu'il appuie sans réserve ce programme prioritaire ;
- **s'est dit** favorable à un nouvel élargissement du réseau des cités interculturelles ;
- **a encouragé** le Secrétariat à rechercher des fonds supplémentaires et des partenariats pour le programme des cités interculturelles et a demandé aux Etats membres de soutenir activement ses efforts ;
- **a approuvé** de présenter le projet de Recommandation et demande au Secrétariat de faire une consultation écrite du CDCPP et de présenter un texte final pour adoption à la Session plénière du CDCPP au printemps 2013 (Annexe).

MARS

Le Bureau :

- **a pris note** de l'état d'avancement des travaux de MARS, de ses activités, de son apport et ses complémentarités avec l'ensemble des actions menées sur la diversité et le dialogue interculturel, **a confirmé** son intérêt porté aux questions des media et donc aux pistes d'actions futures telles que décrites dans le futur projet MEDIANE, restant à confirmer par l'Union Européenne (DG Justice, Programme Droits Fondamentaux et Citoyenneté).

g. Accord Partiel Elargi aux Itinéraires Culturels

Le Bureau :

- **a pris note** de l'Université d'été (Strasbourg, septembre 2012) et de la tenue du Forum de l'Accord Partiel élargi des Itinéraires Culturels (novembre, Colmar, France)

Patrimoine Culturel

- h. Patrimoine culturel et assistance technique : Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-est de l'Europe et programme régional Initiative de Kiev
- i. Projet de coopération technique : Chypre, Espagne, Moldova
- j. Suivi Convention de Faro (conférence de Marseille, 2013)
- k. HEREIN

Le Bureau :

- **a pris note** de l'état d'avancement des activités et soutient les projets en cours ainsi que les actions prévues lors de la prochaine étape, sujet à discussion et inclusion dans le prochain programme bisannuel d'activités et budget (2014-2015);
- **a souligné** l'importance de la contribution attendue du secteur du patrimoine à l'émergence d'une nouvelle génération de projets transversaux et à une approche intégrée des priorités de l'Organisation, notamment en matière de démocratie, de participation citoyenne et de diversité culturelle.

l. Journées Européennes du Patrimoine

Le Bureau :

- **a pris note** avec satisfaction de la préparation du 5e Forum des Journées Européennes du Patrimoine qui se tiendra à Nicosie (Chypre) du 14 au 16 octobre 2012.

Paysage

m. Perspectives de la Convention Européenne du Paysage

Le Bureau:

- **a pris note** avec satisfaction des perspectives 2012-2013 de la Convention européenne du paysage et notamment du calendrier des travaux suivant :
 - . 26-27 mars 2013: 7e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage;
 - . juin ou octobre 2013: 13e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage sur « Identification et qualification des paysages » (Monténégro).

n. Prix européen du paysage

Le Bureau :

- **a pris note** avec satisfaction :
 - . de l'état d'avancement des travaux concernant la 3e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ;
 - . des conclusions de la 11e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention Européenne du Paysage « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Sessions 2008-2009 et 2010-2011 », tenue à Carbonia, Sardaigne (Italie), 4-5 juin 2012.

V. DIVERS

Le Bureau :

- **a demandé** pourquoi la Convention de Grenade ne figure pas dans la liste des conventions clés, malgré le fait qu'elle répond à tous les critères et a été considéré comme Convention clé par le Bureau du CDPATEP dans son projet de classification des conventions (22-23 juin 2011) ainsi que la Convention de La Valette (pages 44 et 54 du doc SG/Inf (2012) 12) ;
- **a décidé** de suivre de près l'élaboration du projet de programme et de budget bisannuel (2014-2015) ;
- **a décidé** de préparer un document stratégique sur les travaux futurs du Comité ;
- **a demandé** au Secrétariat de préparer un tableau avec la liste des projets et activités supervisés par le CDCPP.

VI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU BUREAU DU CDCPP

Le Bureau :

- **a décidé** de tenir sa deuxième réunion du Bureau les 27-28 novembre 2012 à Strasbourg.

VII. ADOPTION DE LA LISTE DES DECISIONS

Le Bureau :

- **a adopté** la liste des décisions à la fin de la réunion.

APPENDIX (1)

**Recommendation CM/Rec(2013) XXX
of the Committee of Ministers to member states
on intercultural integration**

*(Adopted by the Committee of Ministers on XXX 2013
at the XXX meeting of the Ministers' Deputies)*

The Committee of Ministers, under the terms of Article 15.b of the Statute of the Council of Europe,

Considering that the aim of the Council of Europe is to achieve greater unity between its members and that this aim may be pursued, in particular, through common action in the fields of migration, integration and community relations;

Having regard to the pioneering work of the Council of Europe in the field of intercultural dialogue, in particular the “White paper on intercultural dialogue” which underlines the importance of creating spaces for cross-cultural exchange and debate, facilitating access to and exercise of citizenship and fostering intercultural competence, particularly at the local level;

With reference to the report of the Group of Eminent Persons of the Council of Europe “Living Together: Combining Diversity and Freedom in 21st-Century Europe” which emphasises the key role of cities in managing diversity and fostering a pluralistic identity and creating open societies by bringing members of different groups into close and constructive contact, and showcases cities that have adopted an intercultural approach to integration;

Underlining that the management of diversity in full respect for the principles of democracy and human rights is a common challenge for European societies, and indeed world-wide, and that migrant integration strategies are ineffective and unsustainable without adequate diversity strategies;

Noting that access to citizenship, education, public services, the labour market and cultural life can only be equitable if governance and institutions are designed for culturally diverse communities and managed by culturally competent individuals and teams;

Recognising that a solid body of research both in Europe and worldwide has demonstrated the value of diversity for human and social development, economic growth, productivity, creativity and innovation and that these benefits of diversity can be realised on condition that adequate policies are in place to prevent conflict and foster equal opportunities and community cohesion;

(1) Cette annexe n'est disponible qu'en anglais pour le moment

Emphasising that the Council of Europe supports and facilitates the search for novel approaches to diversity management that remedy shortcomings of past policies and enable the realisation of diversity advantage and that such an approach has been developed through a process of structured policy review, peer learning and evaluation in the context of “Intercultural cities” – a joint action of the Council of Europe and the European Commission, and has been called intercultural integration;

Considering that the intercultural integration approach builds upon Council of Europe instruments and standards in the fields of cultural diversity, the protection of minority cultures, intercultural competence, multi-lingualism, intercultural education, the fight against racism and xenophobia, the prevention of hate speech, the role of media in fostering of a culture of tolerance, the interaction between migrants and receiving societies, and the intercultural competence of social services;

Acknowledging that cities are at the front line of integration and diversity management and laboratories for policy innovation, and that they make an important contribution to social cohesion by adopting an intercultural approach to integration and diversity management;

Noting *Recommendation 261 (2009)1 Intercultural cities* of the Congress of Local and Regional Authorities which points that strong inclusive intercultural cities, which have succeeded in encouraging citizens of diverse origins to identify with their city, demonstrate a capacity for innovation and are able to use the resources, skills and creativity of their populations to raise the city’s attractiveness and to bring new investment and job opportunities;

Recommends to member states to

Bring the intercultural integration model, and the tools which have been designed to facilitate its implementation and measure impact (available on www.coe.int/interculturalcities), to the attention of local and regional authorities, as well as relevant national and local institutions, organisations and networks, via the appropriate national channels;

Facilitate the dissemination of the “Step by Step Guide to the intercultural city” appended to this Recommendation, including via its translation into their official languages;

Encourage the implementation of the intercultural integration model at the local level and support the setting up of city networks for the exchange of experience and learning in this respect;

Take the intercultural integration model into account while revising and further developing national migrant integration policies, or policies for intercultural dialogue and diversity management.